



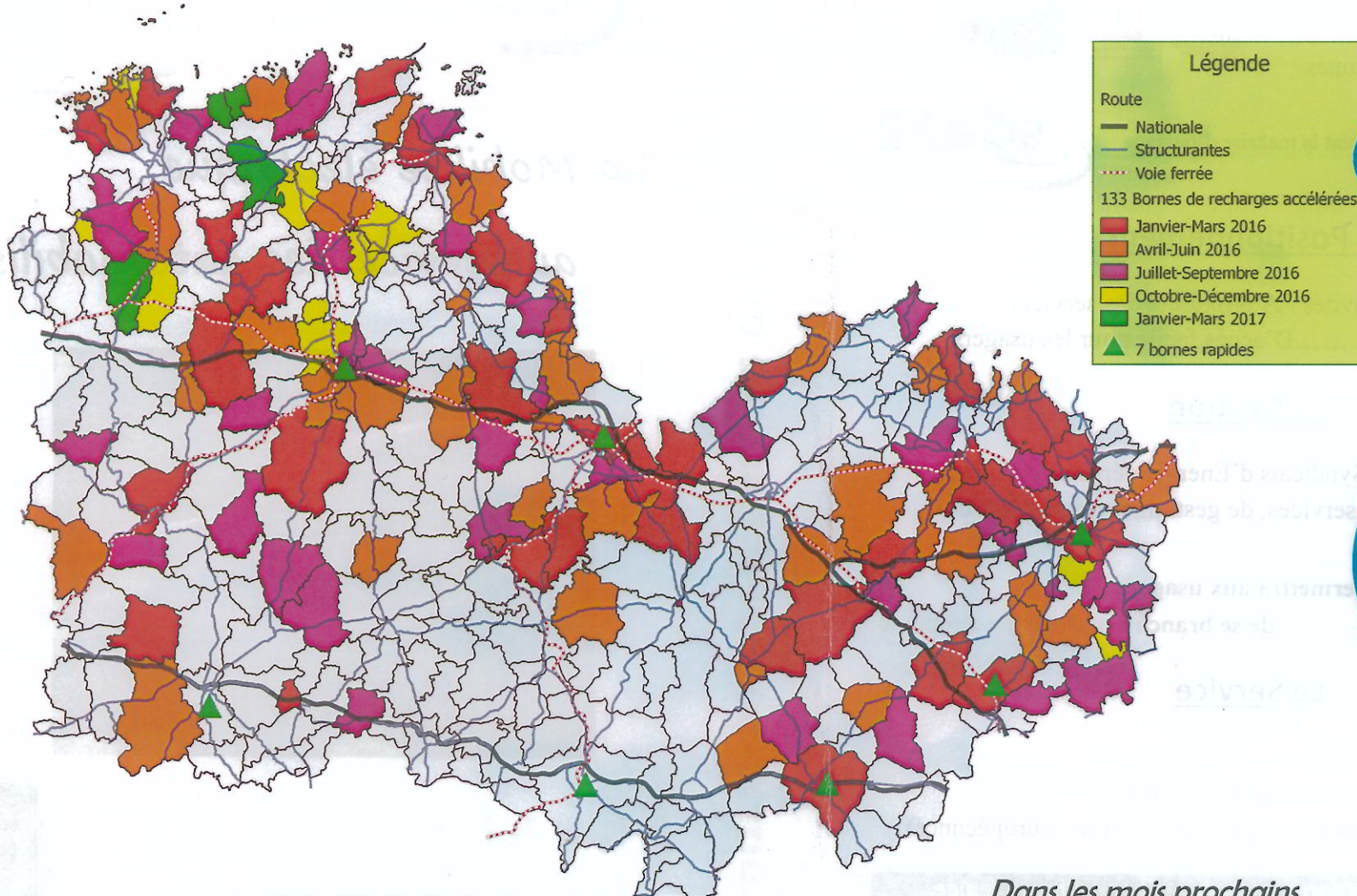
*La Mobilité électrique  
au service des automobilistes*



Un NOUVEAU  
Un NOUVEAU  
service public !!



# Le déploiement en Côtes d'Armor :



2 déplacements  
sur 3 en voiture

Une distance  
moyenne de 30 km  
par jour

Le véhicule  
électrique est  
adapté aux  
déplacements en  
rural ou urbain.

Opérations réalisées par le SDE 22

53 Boulevard Carnot – CS 20426 – 22004 SAINT-BRIEUC cedex 1  
Tél 02-96-01-20-20 - sde22@sde22.fr

*Dans les mois prochains,  
repérez, l'emplacement  
dans vos communes ... !!!*

... et suivez les mises en service  
sur [www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)





## Les Financeurs

- L'Etat / ADEME
- Le Conseil Régional
- Les Communautés de Communes et d'Agglomération
- Financement du SDE 22 assurant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des projets



## Le Positionnement

En concertation avec les Collectivités / A proximité des services ou des commerces.....D'accès facile pour les usagers

## La Gestion

Avec la Région Bretagne, les 4 Syndicats d'Énergie départementaux bretons travaillent à la mise en place de services, de gestion, et paiement et de maintenance en commun

Une **même carte d'accès** permettra aux usagers de se brancher partout en Bretagne

## Le Service

Un service public ouvert 24h / 24

Compatible avec les véhicules actuellement en service

(Prises de types 2 et 3 – prises européennes)

	Charge normale	Charge rapide
Puissance appelée	18 kW	43 kW
Temps de charge pour 100 km (selon les véhicules)	55 min 8 km récupérés en 5 min	20 min 18 km récupérés en 5 min